PROCES VERBAL

MAIRIE DE BREUIL SUR VESLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

Le jeudi vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de : Mr BOILLY Bertrand, le Maire.

PRESENTS: Tous sauf absents excusés

Absents excusés : M. Emeric Fernandez

Pouvoir: Nil

Élection du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : M. François Froment

Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu de la séance du 15 avril 2025 ;

1. Répartition des sièges au sein du Conseil communautaire pour le prochain mandat N°2025 :

Le Maire rappelle qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes.

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local afin de répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims, après en avoir délibéré, le conseil municipal d'adopter cet accord local.

2. Contrat groupe d'assurance statutaire 01/01/2026 au 31/12/2029 N°2025 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne a décidé de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaitent, un contrat groupe d'assurance statutaire, garantissant les risques financiers encourus par les employeurs publics en cas de congés pour raisons de santé de leurs agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire qui sera souscrit par le Centre de Gestion de la Marne, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics affiliés volontaires ;
- D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion, le contrat d'adhésion, et tous les documents y afférents ;

3. Révision PDM Grand Reims 2025-2035

Le Maire expose à l'assemblée les grandes lignes du Plan De Mobilité du Grand Reims et les changements intervenant dès le mois de septembre.

Malheureusement le ticket unique qui devait être mis en place ce printemps n'a pas pu l'être pour des problèmes de compatibilité entre le logiciel de la SNCF et celui de Grand Reims Mobilité. Cette mise en place devrait intervenir cet automne.

4. Réfection du mur du monument aux morts - Choix de l'entreprise

M.Cueille expose au conseil les 3 devis reçus des entreprises Quatre, Couturier et RCM. Il apparaît des divergences dans les 3 propositions.

Le conseil décide de demander un devis incluant la réfection des marches du monument et les fondations du muret afin de pouvoir comparer sereinement ces propositions.

5. <u>Réfection des trottoirs et aménagement de l'entrée Sud - Proposition de contrat de MO N°2025 :</u>

Le Maire soumet au conseil la proposition d'AMO par la société VOA ingénierie pour

- la réfection des trottoirs le long de la RD 230 traversant le village
- l'aménagement de l'entrée sud du village et notamment la gestion des eaux pluviales.

Le Maire rappelle que la société VOA ingénierie est celle avec laquelle la commune a travaillé pour la réfection du lavoir.

Le conseil municipal approuve la proposition. Le projet devra être établi pour novembre afin de pouvoir le soumettre au Grand Reims au titre du fond d'investissement communal. Le Maire prévoit de soumettre également ce dossier à la région Grand Est au titre du coup de pouce rural et à l'Etat au titre de la DETR 2026.

6. Avenant à la convention de prestation intégrée de la Spl-Xdemat : Xcorde N°2025 :

Le Maire explique à l'assemblée que la Spl-Xdmat qui nous fournit les applications de dématérialisation propose une application de de Gestion Electronique de la Documentation qui permettrait d'archiver de manière sécurisée et dématérialisée les documents communaux.

Afin de tester cette nouvelle application, la spl l'a mise à disposition de la commune pour une période de 2 mois. Si cet essai est concluant, le coût sera de 15€HT par an pour la collectivité.

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation intégrée de la Spl-Xdmat afin d'acquérir la licence pour cette application si le test est concluant..

QUESTIONS DIVERSES:

o Sente des Chenevières:

En amont du conseil, une visite a eu lieu sur place afin d'appréhender les limites de la sente suite au bornage de celleci. Il apparaît qu'un travail foncier est nécessaire avant de pouvoir entreprendre tous travaux comme le souhaitait le conseil municipal.

o Aléa inondations par débordement de la Vesle:

Le Maire présente les résultats de l'étude menée par l'Etat sur les risques de débordement de la Vesle. Il apparaît à la lecture de l'étude que les risques d'une crue centennale sont peu ou prou ceux qui ont été observés l'hiver dernier.

o Lavoir communal:

Devant la difficulté à maintenir l'eau du bassin propre, va être étudiée la possibilité et la faisabilité de mettre des poissons dans le bassin

o Entretien du marais communal :

Depuis cette semaine, les conditions météorologiques favorables de cet été permettent enfin de procéder à l'abattage, prévu depuis plus d'un an, des arbres situés dans le marais communal.

o <u>Végétalisation du cimetière:</u>

L'entreprise Prillieux débutera les travaux la semaine suivant la Toussaint. Les sols seront préparés et les sedums plantés. La pelouse sera semée dans un deuxième temps au printemps selon les recommandations du fournisseur.

o Brochure nouvel habitant:

Un travail sera mené afin de pouvoir proposer une brochure d'accueil des nouveaux habitants de la commune.

o Révision du SCOT:

Le Maire invite l'ensemble des personnes le souhaitant à participer à l'enquête publique qui se déroulera courant septembre. Les détails sont accessibles sur le panneau pocket de la commune.

La séance est levée à 21h45